

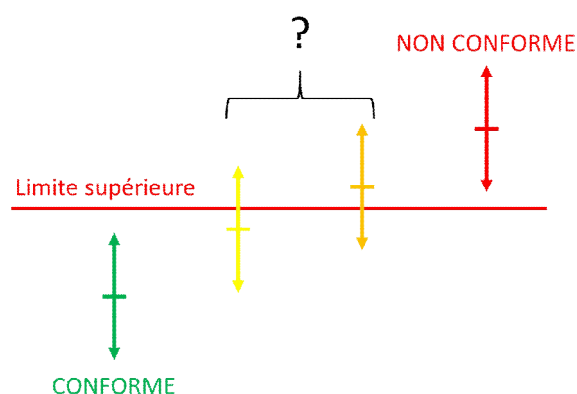
Conforme ou non conforme ? Une incertitude subsiste !

La **déclaration de conformité** d'un instrument de mesure ou d'un produit est une étape essentielle à laquelle se confrontent quotidiennement les laboratoires et les services de production. Selon les domaines d'activités, les grandeurs, les référentiels, ou les pays, les règles et les pratiques peuvent être totalement différentes. Les dernières versions du document LAB REF 02 ont fait évoluer ce point. Nous vous proposons donc ici de présenter les règles applicables aujourd'hui aux laboratoires d'étalonnages et d'essais.

La principale question qui se pose concerne la **prise en compte ou non de l'incertitude** dans la déclaration de conformité. Un résultat d'étalonnage ou de mesure devant toujours être associé à une incertitude, deux risques bien connus sont alors identifiés (cf. ILAC G8 et FD X07-022) :



- le **risque « client »**, qui est le risque de déclarer à tort que le produit (ou l'instrument) est conforme ;
- le **risque « fournisseur »**, qui est le risque de déclarer à tort que le produit (ou l'instrument) est non conforme.



Déclaration de conformité des instruments de mesure suite à un étalonnage :

Les exigences de la norme ISO 17025 et du LAB REF 02 sont très claires pour les laboratoires d'étalonnages : l'incertitude d'étalonnage doit être prise en compte dans les déclarations de conformité des instruments. Toutefois, il n'est pas précisé la façon de la prendre en compte, celle-ci peut être convenue avec le client. La pratique la plus courante est bien connue des métrologues : il s'agit d'ajouter l'incertitude d'étalonnage à l'erreur de justesse de l'instrument puis de comparer cette somme à l'Erreur Maximale Tolérée (EMT).

Déclaration de conformité d'un produit suite à un essai ou une analyse :

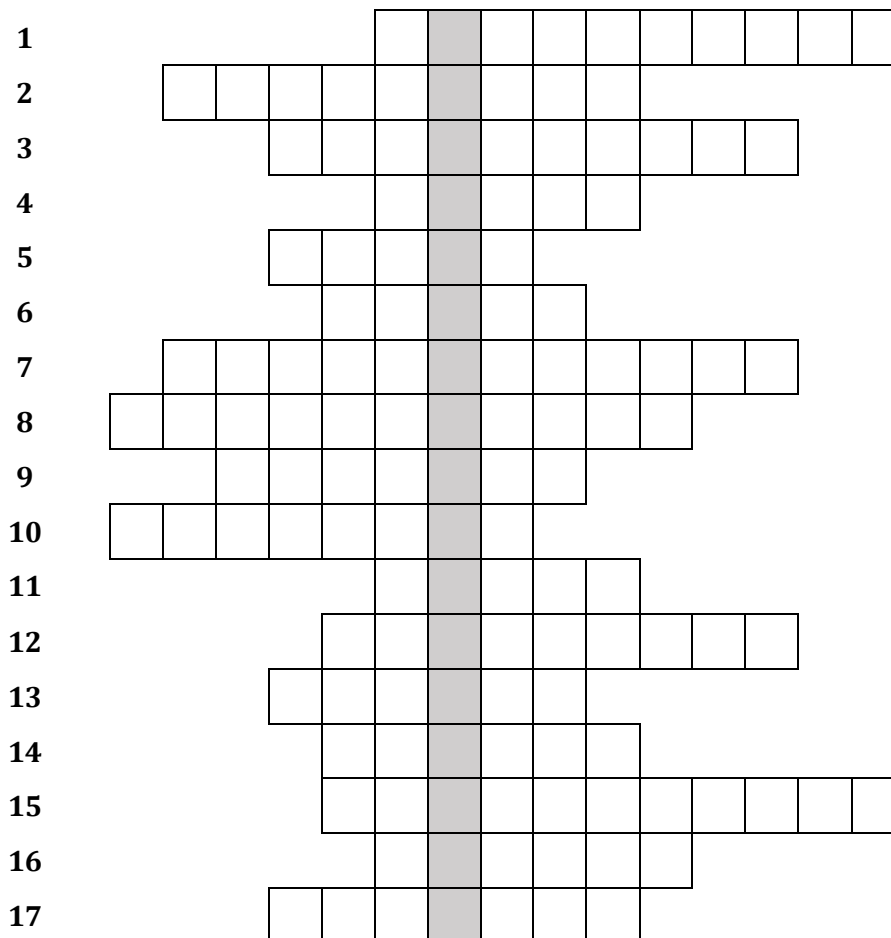
Pour les laboratoires d'essais, les règles sont un peu plus complexes. Le COFRAC précise que les règles de décision utilisées doivent être basées en premier lieu sur les référentiels (réglementation, normes, documents techniques, revues scientifiques ou données fournisseur) et ensuite sur les besoins du client. En résumé, si le référentiel précise explicitement que les tolérances ont été définies sans prendre en compte l'incertitude, celle-ci doit être prise en compte dans la déclaration de conformité des produits. Si les référentiels ne précisent rien sur ce point, le laboratoire doit définir avec son client si l'incertitude de mesure doit être prise en compte ou non. Dans tous les cas, le laboratoire doit préciser, sur le rapport d'essais, l'utilisation faite de l'incertitude sur le résultat de mesure.

Le CT2M sera présent au 17^{ème} Congrès International de Métrologie qui se déroulera du 21 au 24 septembre 2015 à Paris, Porte de Versailles. Comme à chacune des éditions de cet événement biennal qui rassemble près d'un millier d'experts venus des 4 coins du monde, les consultants du CT2M présenteront certains de leurs travaux lors des sessions « Statistiques/Incertitudes », « Santé » et « Généralités ». Plus d'informations sur <http://www.metrologie2015.com/index.html>.



Jeu de la rentrée : Découvrez la nouvelle activité du CT2M !!

Les cases grisées vous révéleront l'activité récente du CT2M. Il vous faut pour cela trouver les mots horizontaux à l'aide des indices sous la grille.



- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Document qui consigne les résultats d'étalonnage ou diplôme des grands-parents 2. Peut-être de réalisation, de management ou de support 3. Vous est envoyée 4 fois par an et contient au moins un article sur un sujet technique 4. Marque de fiabilité des mesures développée par le CT2M 5. Evaluation annuelle ou proche d'une filiale de BMW 6. Grandeur associée au kg 7. Ville où se trouve le CT2M 8. Zone de doute | <ol style="list-style-type: none"> 9. Equipement de mesure ou signe astrologique 10. Caractéristique métrologique quantifiée par l'écart-type ou qualité d'une personne attachée 11. Unité qui donne des leçons 12. Revue ou assistée 13. Référence en métrologie ou cheval reproducteur 14. De raccordement ou de vélo 15. D'essai, d'analyse ou d'étalonnage 16. ISO, EN, NF 17. Loi statistique ou pané |
|--|---|

Les résultats vous seront communiqués dans la prochaine Newsletter.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des besoins concernant cette nouvelle activité.